



PREFECTURES
DE LA REGION ALSACE ET
DE LA REGION LORRAINE



Evaluation interrégionale des PNR Vosges du Nord, Ballons des Vosges et Lorraine

Tome 3 - Annexes au rapport final

Juin 2005



Evaluation interrégionale des PNR Vosges du Nord, Ballons des Vosges et Lorraine

Tome 3 - Annexes au rapport final



Tour Polygone
265, avenue des Etats du Languedoc
F-34000 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 02 29 02
Fax : 04 67 79 56 76
floirac@edater.fr, carrillo@edater.fr

Table des matières

1	Annexes	4
1.1	Annexe 1. Note méthodologique complémentaire.....	4
1.2	Annexe 2. Liste des abréviations utilisées	9
1.3	Annexe 3. - Récapitulatif des travaux menés	10
1.4	Annexes 4. Liste des contacts études de cas.....	13
1.5	Annexe 5. – Bibliographie	14
1.6	Annexe 6. Arborescences des trois Chartes.....	18
1.7	Annexe 7. – Guide d’entretiens partenaires / financeurs.....	19
1.8	Annexe 8. – Guide d’entretien chargés de mission des PNR	20
1.9	Annexe 9. – Grilles d’analyse (<i>exemple : avancement du renseignement des grilles du PNR Lorraine</i>) (grilles non remplies exhaustivement).....	21
1.10	Annexe 10. – Organigrammes des Parcs	24

1 Annexes

1.1 Annexe 1. Note méthodologique complémentaire

Nota : Il est utile de rappeler qu'une note de cadrage a été rédigée et soumise aux membres de l'ITI en novembre 2004. Cette note avait pour but de préciser les questions contenues dans le cahier des charges et de cadrer les travaux de l'évaluateur.

1.2. Travaux relatifs à la constitution d'un fichier consolidé des actions des trois Parcs

Il est apparu nécessaire de tenter de disposer d'un fichier consolidé des actions des Parcs, permettant de voir les efforts fournis à la fois par les trois PNR ensemble, et séparément, de manière globale ainsi que sur les trois thématiques retenues dans le cahier des charges (culture, tourisme, aménagement du territoire).

Or, il existe deux grands types d'actions au sein des Parcs :

- les actions du « programme Parc », qui font l'objet d'un programme d'actions individualisées annuel présenté au Comité syndical du Parc pour vote et aux partenaires financiers pour approbation et octroi de financements,
- les actions qui sont menées par les chargés de mission dans le cadre de leur poste, financées par le budget de fonctionnement à travers le salaire.

Les sources relatives à ces deux types d'actions sont hétérogènes : pour les actions individualisées, il s'agit soit des programmes d'actions annuels, soit des bilans d'activité annuels du Parc. Pour les actions « statutaires », les bilans d'activité du Parc ou de chaque chargé de mission sont utilisables.

b1 - Les actions choisies pour la constitution du fichier d'actions consolidé

Pour faire suite à la demande d'une analyse quantitative plus approfondie de l'action des Parcs, nous avons donc procédé à la constitution d'un **fichier Excel consolidé** comportant **l'ensemble des actions présentes dans les programmes d'actions annuels des trois PNR (dites « actions individualisées »)**.

Cette source est la plus utilisable car il n'est pas possible, selon nos informations, de disposer d'un fichier de type Excel ou Access :

- qui donne une vision rétrospective de toutes les actions menées sur une année,
- que les Parcs utiliseraient pour réaliser le rapport annuel,
- qui soit facilement agrégeable car il comporterait l'intitulé, le maître d'ouvrage et le budget de chaque action.

Les limites de cette source de données sont les suivantes :

- toutes les actions présentées ne sont pas nécessairement menées sur l'année (soit parce que le temps ou les moyens manquent, soit parce que certaines actions ne sont pas votées par les financeurs). Cependant :

* la Région Lorraine indique que si les programmes Parcs sont discutés en Commission Environnement, cette Commission rend quasi systématiquement un avis favorable au programme présenté ;

* le PNR Ballons des Vosges indique quant à lui qu'il s'agit, pour les tableaux transmis, d'actions pour lesquelles les financements ont été réellement obtenus,

* le PNR Vosges du Nord indique que les fichiers rendent compte de la liste des actions votées par le Comité Syndical, qui à 90% correspond aux actions menées (mais par forcément avec les mêmes montants, qui sont bien souvent inférieurs.

Au final, il a été considéré que cette source d'informations constituait toutefois le meilleur compromis entre exhaustivité de l'information et capacité de traitements statistiques.

- Il a été décidé de considérer comme « action » distincte les lignes des programmes d'action bénéficiant d'un montant financier spécifique. Mais d'un Parc à l'autre, la présentation des actions est plus ou moins extensive.

Concernant les actions hors programme Parc, une possibilité consistait à insérer dans le fichier consolidé des lignes correspondant à ces actions, sur la base des rapports d'activité disponibles (par exemple, un avis pour un PLU sur une commune aurait été considéré comme une action). Nous avons plutôt choisi de traiter ces actions (qui relèvent pour l'essentiel du thème « aménagement du territoire ») de manière distincte des actions « programme Parc », afin :

- de respecter leur statut différent,
- de ne pas mettre sur un même plan des actions de grande envergure (par exemple, le Schéma éolien en Lorraine, qui a représenté en 2004 quasiment la moitié du temps de la chargée de mission « aménagement et urbanisme) et des actions très ponctuelles (type « réunion de concertation sur un PLU ou réunion relative au remembrement sur la commune x »),
- de prendre en compte le risque que les rapports d'activité annuels ne soient pas exhaustifs concernant ce type d'actions (dont la mémoire peut être rapidement perdue en l'absence d'outil de suivi spécifique), ce qui induirait une perte de rigueur du fichier consolidé.

Ces actions ont donc plutôt été traitées sur la base d'indicateurs de réalisation à la suite de la section sur les programmes d'actions (nombre de réunions, d'avis donnés, estimation par les chargés de mission du temps de travail associé...).

Au final il est important de noter la **valeur ajoutée de ces tentatives de consolidation autant pour les actions « programme » que « hors programme », et autant pour les trois PNR séparément que pour l'ensemble des trois PNR.**

b2 - L'enrichissement des informations relatives aux actions

Trois types de données entrent en effet en compte dans le fichier :

Les données « objectives »

Elles se trouvent dans les premières colonnes du fichier (partie « blanche »). Il s'agit des données relatives à l'intitulé de l'action, à l'axe et mesure correspondantes, au budget, au maître d'ouvrage (sauf pour le PNR Lorraine).

Les données relatives à la classification des actions par l'évaluateur (« subjectives »)

Il a été décidé de procéder au reclassement des actions dans le but de produire des données statistiques sur la répartition des actions des trois Parcs.

Il convient de noter que cette classification est tout à fait indicative, et peut être soumise à discussion. Le fichier Excel vierge a été soumis aux chargés de mission PNR des deux Régions afin d'obtenir une première validation des modalités de reclassement proposées, ce qui a permis à l'évaluateur d'obtenir une première série de données quantifiées.

▪ **Thématique prioritaire**

Afin de disposer d'éléments quantifiés sur le nombre d'actions et le montant financier consacrés par le Parc à chaque thématique (en premier lieu aux trois thématiques identifiées dans le cahier des charges).

▪ **Thématique secondaire**

Lorsqu'il n'apparaissait pas possible de n'affecter qu'une thématique de rattachement à l'action, une seconde thématique a été indiquée.

Il convient de noter à ce sujet que beaucoup d'actions des Parcs sont transversales et concernent souvent deux thématiques, l'une davantage que l'autre. Le parti pris a été ici de ne retenir, le plus souvent possible, qu'une thématique dominante, et d'affecter, pour les actions à deux thématiques, une contribution de 50% de l'action à chacune des deux thématiques.

Une action 50% culture et 50% tourisme verra donc son budget partagé de manière égale entre les deux thématiques au moment de procéder à l'agrégation des données financières.

A noter que la Région Lorraine procède au reclassement des actions pour lesquelles les trois Parcs sollicitent un financement régional. La comparaison entre la classification EDATER et la classification Région a montré que peu d'actions ont fait l'objet d'une classification différente (13 %). Le fichier Excel consolidé a gardé la mémoire de ces actions, et la classification de la région Lorraine a été reprise, sauf pour 3 actions.

▪ **Type d'action**

10 types d'actions différents ont été identifiés et sont proposés pour la caractérisation de chaque action :

- étude/inventaire/collecte données
- conseil
- réalisation de travaux de gestion
- réalisation de travaux d'accueil/promotion
- animation / formation
- édition
- événementiel
- équipement Parc
- équipement hors Parc
- suivi scientifique.

Les données relatives à l'appréciation des actions par les Parcs

▪ **Fonction du PNR**

4 fonctions ont été retenues comme assez synthétiques et assez distinctes pour rendre compte de la manière dont intervient le Parc sur une action donnée :

- suivi
- aide au montage
- centre de ressources
- coordination des acteurs

Toutefois, pour une plus grande finesse de l'information, une possibilité a été laissée de renseigner une seconde fonction par action.

▪ **Innovation sur l'action**

Il s'agit d'identifier les actions jugées innovantes (oui / non).

▪ **Type d'innovation**

Si une action est identifiée par le Parc comme ayant un caractère innovant, il s'agit de préciser le type d'innovation mis en place par ce dernier à travers cette action. L'innovation peut porter sur :

- la méthodologie
- le contenu
- le partenariat

Cette classification est complétée par une colonne permettant au Parc de préciser en quelques mots en quoi cette action est innovante

▪ **Localisation géographique**

Il s'agit de préciser si l'action se situe prioritairement dans :

- une commune
- un territoire EPCI
- le PNR
- sur le PNR et autour.

Si une action est localisée sur plusieurs communes, seule la commune « leader » de l'action sera indiquée. Le nom de la commune ou de l'EPCI sera à préciser le cas échéant.

▪ **Réalisation de l'action dans un cadre transversal**

Si l'action a fait l'objet d'un travail spécifiquement transversal, soit en interne (mobilise plusieurs chargés de missions du Parc sur plusieurs thématiques), soit en externe (mobilise plusieurs partenaires d'horizons, de thématiques...différents), il s'agit de préciser si ce travail a été réalisé :

- entre techniciens PNR
- entre techniciens du territoire Parc
- avec acteurs au-delà du Parc.

b3 - Les difficultés de renseignement et de consolidation à prendre en compte

pour les actions « programme Parc »

Les difficultés rencontrées pour la constitution du fichier « actions programmes Parc » ont été les suivantes :

- le programme d'actions 2002 du PNR Ballons des Vosges n'est pas disponible en format informatique, il a donc été décidé de ne pas procéder à la re-saisie de l'ensemble des actions à partir du rapport d'activité,
- les formats des fichiers étant hétérogènes, la constitution du fichier a nécessité du temps,
- d'un programme d'actions à l'autre, les données disponibles n'étaient pas les mêmes (mention du maître d'ouvrage ou non...)

pour les autres actions

Celles-ci ne font pas l'objet du même traitement dans le rapport d'activité annuel d'un Parc à l'autre : ces documents vont plus ou moins loin dans l'indication du nombre de réunions, d'avis donnés...

c – La réalisation des études de cas

Comme indiqué ci-dessous, un PNR dégage de la valeur ajoutée lorsqu'il met en œuvre une action de manière plus efficace que si une autre collectivité l'avait mise en œuvre. Il s'agit d'un résultat particulièrement difficile à estimer, dans la mesure où l'on ne dispose pas d'une situation observable dans laquelle une autre collectivité met en œuvre la même action, avec les mêmes contraintes, dans les mêmes conditions (situation contrefactuelle selon le vocabulaire de l'évaluation).

C'est pourquoi le cahier des charges mentionné l'intérêt d'études de cas, qui devaient permettre de rendre compte, de manière approfondie, des différentes facettes de la valeur ajoutée de l'action des PNR, par le biais d'une analyse comparée entre une action PNR et la manière dont une autre collectivité met (ou mettrait) en place le même type d'actions.

Suite à la validation de la liste des études de cas par les membres de l'ITI le 26.01.05, un fichier de suivi des contacts par étude de cas a été constitué et soumis aux chargés de mission PNR des Régions. Ceux-ci ont fait part de leurs propositions de contacts complémentaires le 14.02.05.

La restitution des éléments des études de cas fait l'objet d'un tome II au rapport final.

1.2 Annexe 2. Liste des abréviations utilisées

CM : chargé(e) de mission

CPER : Contrat de Plan Etat-Région

CG : Conseil général

CR : Conseil régional

PASER : Plan d'Action Stratégique de l'Etat en Région

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNRVN : Parc Naturel Régional Vosges du Nord

PNRBV : Parc Naturel Régional Ballons des Vosges

PNRL : Parc Naturel Régional de Lorraine

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SRADT : Schéma Régional d'Aménagement et de développement du Territoire

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

1.3 Annexe 3. - Récapitulatif des travaux menés

Pour la réalisation de ce rapport, ont été effectués les travaux suivants :

En matière d'entretiens :

- un entretien approfondi avec l'équipe de direction de chaque Parc (Directeur(trice) et responsable administratif et financier), ai si que les Présidents des PNR,
- une réunion collective ou des entretiens individuels avec les chargés de mission responsables des actions sur les trois thématiques (tourisme, culture, aménagement du territoire) retenues par les commanditaires, à laquelle se sont ajoutés des entretiens téléphoniques avec les chargés de mission n'ayant pu être rencontrés lors des visites de terrain,
- un entretien avec certains chargés de mission travaillant plus spécifiquement sur l'environnement, afin de travailler sur la prise en compte transversale de l'environnement dans les actions des Parcs.

A. Chargés de mission PNR (hors CM spécifiques études de cas, listés à la fin de chaque étude de cas dans le tome II)

	PNRBV	PNRVN	PNRL
aménagement du territoire	Anne KLEINDIENST (CM paysages et architecture) - le 02.12.04	Eric BRUA (CM aménagement et développement) - le 21.09.04	François PROVIN (CM Infrastructures) - le 09.11.04
	Auréliе TOURNIER (urbanisme et aménagement) - le 13.01.04CM		Anne PHILIPCZYK (CM paysages) Catherine DELANNOY (CM urbanisme) - le 17.02.05
tourisme	Dominique TISSINIER (CM tourisme) - le 14.01.04	Michel SCHILER (tourisme et développement) - le 21.09.04	Sophie GIRAULT (Mission Tourisme) - le 09.11.04
culture	Brigitte HERBERTZ (CM développement culturel) - le 02.12.04	Caroline ROELENs-DUCHAMP (CM conservation des musées du Parc) - le 21.09.04	Guy GEORGES (Mission Culture et patrimoine) - le 09.11.04
environnement (pour question sur sa prise en compte transversale)	Christian SCHWOEHRER (CM espaces naturels sensibles) - le 02.06.05	Arthur LETZELTER (CM gestion des milieux ouverts) - le 21.09.04	Laurent GODE (Mission environnement) - le 09.11.04
		Jean-Claude GENOT (CM protection de la nature) - le 21.09.04	
"éducation à l'environnement"		Valérie MEYER (CM médiation des patrimoines) - le 19.01.04	Odile BEIRENS (Mission Education au territoire) - le 11.11.05

B. Equipe de direction et administrative

	PNRBV	PNRVN	PNRL
Direction	02.12.04 Pascale GUERSEN	21.09.04 Marc HOFFSESS	09.11.04 Anne-Marie HERBOURG
		Jean-Claude BIEBER (Secrétaire général) 03 88 01 49 61	
Equipe administrative	Yves KOHLER		Nathalie LAMORTE - Martine RAVANELLO

C. Présidents des PNR

M. GIRARDIN, Président du PNR Ballons des Vosges, le 20/05/04

M. JACQUEMIN, Président du PNR Lorraine, le 19/05/04

M. WESTPHAL, Président du PNR Vosges du Nord, le 19/05/04

D. Partenaires

Structure	Nom	Date
Conseil régional Alsace	Mariette SIEFERT	13.04.05
	Jean-Luc SCHALLER	23.11.04 ; 14.01.04 + contacts téléphoniques
	Pascal RASCALON	22.09.04 ; 23.11.04 ; 14.01.01 + contacts téléphoniques
Conseil régional Lorraine	Stéfany GLANCHARD	20.09.04
	Anne TEXIER	
	Daniel BEGUIN Patrick LEROUX	23.11.04
DIREN Alsace	Janusch POTTER	22.09.04
	Pierre VIONNET	
DIREN Lorraine	Paul MICHELET	08.11.04
	Catherine LHOTE	08.11.04
	Thomas LOURY	08.11.04, 03.03.04
Conseil général Moselle	Charles-Yvonnick SOUCAT	20.09.04
Conseil général Bas-Rhin	Olivier FAVRE	22.09.04
SGAR Lorraine	Pierre CHANDELIER	14.02.05
	Frédérique PONCY-KUHN (chargée de mission "massif" DATAR)	03.03.04
SGAR Alsace	Hervé BRULE	13.04.05
	Sandra BAUER	13.04.05

participant à la réunion
"partenariat" du 18.05.05

En matière d'étude documentaire :

- la prise de connaissance des nombreux documents mis à notre disposition par les différents partenaires (la bibliographie est disponible en **annexe 2**).

Avertissement

Il convient de noter qu'en matière de documents de bilan, les Parcs doivent fournir un bilan spécifique aux cofinanceurs de certaines actions, notamment :

- la Commission européenne (pour les fonds objectif 2) ; mais les Parcs envoyant un dossier de bilan action par action, aucun document de synthèse des actions cofinancées par l'Europe n'est produit,
 - l'Etat pour les actions dont il est le cofinanceur. Le bilan se fait sur le même principe que celui de l'Europe, il n'a donc pas été possible de prendre en compte les éléments de bilan de chaque actions (excepté pour les actions retenues pour les études de cas).
- **Pour l'analyse des questions évaluatives principales du cahier des charges**

Des grilles d'analyse détaillées ont été construites au lancement de la mission, sur les thématiques suivantes :

- Innovation

La grille devait permettre de recueillir les principaux exemples d'actions innovantes, de manière illustrative, afin de faire ressortir les mécanismes mis en place par les PNR pour mettre en œuvre des actions innovantes.

- Spécificités thématiques et méthodologiques de l'action des PNR

Cette grille recense un certain nombre de spécificités des PNR et permet d'analyser la manière dont les trois PNR Alsace – Lorraine les déclinent :

- Pilotage local partenarial
 - Approche territoriale et spatiale
 - Gouvernance locale
 - Travail en transversal en interne
 - Travail en transversal en externe (intervention en interface de plusieurs domaines)
 - Mise en réseau
 - Valorisations multiples du patrimoine
 - Intervention liée à l'environnement
 - Travail sur le « haut de gamme »
- Type d'intervention par rapport à la conduite d'un projet

Cette grille permet de voir comment les trois PNR Alsace – Lorraine se positionnent de préférence par rapport à la conduite des projets (avant, tout au long, ponctuellement, en coordination d'acteurs...). Les grilles ont été renseignées sur la base :

1. des informations recueillies auprès des Parcs,
2. de l'analyse propre de l'évaluateur.

1.4 Annexes 4. Liste des contacts études de cas

Voir le tome II « études de cas »

1.5 Annexe 5. – Bibliographie

Thème / type	Nom du document	Auteur	Date
Documents transversaux PNR			
Historique PNR	« Les Parcs naturels régionaux : 35 ans d'histoire »	Fédération des PNR	10.03.04
	Trente ans des Parcs : Tentative d'évaluation de leur évolution	Fédération des PNR	Septembre 1997
	Les PNR (Direction de l'Animation et de l'Aménagement des territoires)	Région Alsace	03/05/04
	Vers un nouvel élan pour les PNR, « territoires de nature » - Rapport d'étape juin 2004	MEDD	Juin 2004
	Les politiques culturelles des Parcs Naturels Régionaux	Fédération des PNR / DGER / DDAT / DAPA)	Novembre 2002
	Résultats de l'enquête « gouvernance locale et participation citoyenne dans les Parcs Naturels Régionaux : le rôle actuel et futur du délégué communal »	Fédération des PNR – Alteris environnement	-
Juridique	Documentation juridique : article 241 du Code rural, décret du 01.09.94 et sa circulaire d'application du 05.05.95, arrêté du 10.04.95		
	Guide juridique des Parcs naturels régionaux	DIREN Alsace	Mai 1999
Parcs / Pays	Etude relative à l'articulation des Pays et des PNR – rapport d'étude	L'Institut des développeurs	Juin 2002
	« Parcs, Pays et agglomérations : les questions que vous vous posez »	Fédération des PNR / Mairies-conseils	Février 2001
	Convention Interrégionale 2000 – 2006 pour le massif des Vosges		
	154 dossiers soutenus dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges 2000 – 2006		
Documents transversaux Alsace			
Stratégie	Rapports de la 8 ^{ème} Commission du CR Alsace : Budget Primitif 2005 - Politiques en faveur des territoires, de l'habitat et du cadre de vie – 2004 et 2005		
	Renforcer la cohésion, l'équilibre et le développement du territoire en Alsace (Rapport)	Région Alsace	Juin 2002
	PASER Alsace	SGAR Alsace	2004
Cartes	Carte des PNR	CR Alsace	Sept. 2000
	Carte : massif vosgien et PNR	CR Alsace	Décembre 2002
Financier	Comparatif budgets de fonctionnement PNR Ballons des Vosges et PNR Vosges du Nord 2001 - 2003		2003
	Tableau récapitulatif des subventions accordées aux PNR Ballons des Vosges et PNR Vosges du Nord au 01.01.04 (crédits CPER)	CR Alsace	01.01.2004
Documents transversaux Lorraine			
	L'environnement en Lorraine (Cahier régional de l'environnement)	IFEN	2003
	Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux – contribution de la Lorraine	Préfecture de région Lorraine	Avril 2000
Projet lorrain	Présentation synoptique du Projet Lorrain 2000-2006 « extrait concernant les PNR »	CR Lorraine	2000
	Objectifs partagés et axes d'intervention du Projet Lorrain	CR Lorraine	2000

Documents relatifs au PNR Vosges du Nord

Général	Fiche d'identité administrative du PNRVN	CR Lorraine	2004
	Document de présentation du PNR	PNR Vosges du Nord	
	Vosges du Nord – l'Observatoire photographique du paysage	Thierry Girard	
	Site internet du PNR Vosges du Nord http://www.parc-vosges-nord.fr/		
Charte	Charte du PNR	PNR Vosges du Nord	Janvier 2000
Bilan	Rapports d'activité 2002 2003 2004 et exemples de documents de bilan envoyés à l'Union européenne	PNR Vosges du Nord	
	Bilan 2000	PNR Vosges du Nord	2001
Programmes annuels	Programme 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004 du PNR soumis au financement de la région Alsace	PNR Vosges du Nord	-
	Budget de fonctionnement 2000, 2001, 2002, 2003, 2004 – tableau synthétique des demandes 2001	PNR Vosges du Nord	-
	Liste des programmes 2005 - 2007	PNR Vosges du Nord	2004
Contrat de projet	Contrat de projet du PNR Vosges du Nord 2003-2006	CR Lorraine / PNR Vosges du Nord	
	Rapports de la 8 ^{ème} Commission du CR Alsace : 04.02.04, 30.04.03, 22.09.04	CR Alsace	2003 - 2004
	Budget de fonctionnement de base 2005 du Sycoparc	PNR Vosges du Nord	-
	Diagnostic portant sur les vergers traditionnels dans le cadre de l'élaboration d'un PLU - ROTT	PNR Vosges du Nord	Septembre 2004
	Pré- diagnostic patrimonial de la Commune de Dosenheim sur Zinsel dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme	PNR Vosges du Nord	Juillet 2003
	Carnet du Parc	PNR Vosges du Nord	2004

Documents relatifs au PNR Ballons des Vosges			
Général	Fiche d'identité administrative du PNRBV	CR Lorraine	2004
	Site internet PNR Vosges du Nord - http://www.parc-vosges-nord.fr/		
Charte	Charte révisée 1998-2008	PNR Ballons des Vosges	1998
Bilan	« Des actions pour un territoire »	PNR Ballons des Vosges	
	Bilan 2002 de la mise en œuvre de la Charte	PNR Ballons des Vosges	15.05.03
	Bilan 2001 de la mise en œuvre de la Charte et orientations 2002-2004	PNR Ballons des Vosges	25.05.02
	Rapports d'activité 2000 2001 2002 2003 – bilan et synthèse 1998-2000 et 2001 2003	PNR Ballons des Vosges	
Contrat de projet	Contrat de projet du PNR Ballons des Vosges 2003-2006	CR Lorraine / PNR Ballons des Vosges	
	Convention de Développement Local du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges 2004 – 2006	PNR Ballons des Vosges	2004
	Rapports de la 8 ^{ème} Commission du CR Alsace : 30.06.04, 04.02.04, 06.12.02, 30.04.03		
Programmes annuels	Programme 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004 du PNR soumis au financement de la région Alsace	PNR Ballons des Vosges	-
Financier	Budget de fonctionnement 2000, 2001, 2002, 2003, 2004	PNR Ballons des Vosges	-
Articulations et conventions structures locales	Note d'appui au séminaire « Parcs – Pays du PNR Ballons des Vosges » - Vers une meilleure articulation	PNR Ballons des Vosges	07/05/04
	Esquisse du document annexe convention PNR Ballons des Vosges - Pays Thur Doller	PNR Ballons des Vosges	11/02/03
	Convention Cadre : Articulation des missions entre le Pays Thur Doller et le PNR Ballons des Vosges		23/06/03
	Convention PNR Ballons des Vosges – Pays de la Deodatie	PNR Ballons des Vosges	21/10/02
	Convention PNR Ballons des Vosges – « Ville-Porte » de Saint-Die-des-Vosges	PNR Ballons des Vosges	09/09/04
Comptes-rendus réunions	CR réunion du Bureau syndical du SM – 04.10.04	PNR Ballons des Vosges	Octobre 2004
Communication :	- Brochure « l'été au Parc » - Dépliant « la navette des crêtes »	PNR Ballons des Vosges	2004
	Documents divers relatifs aux actions menées par le PNR Ballons des Vosges (culture, urbanisme, paysage)	PNR Ballons des Vosges	
Divers	Tableau de bord du tourisme 2001 – 2002	PNR Ballons des Vosges	
	- Boîte à outils paysagère	PNR Ballons des Vosges / FNPNR / Mairie Conseils	1996
	- Réussir un plan de paysage	PNR Ballons des Vosges	
	- « Bien insérer sa maison dans le paysage » / « regards sur le plan de paysage » / « extensions urbaines » / « constructions neuves »	PNR Ballons des Vosges	
	- Fiche méthodologique – Qualité environnementale des constructions	PNR Ballons des Vosges	2004

Documents relatifs au PNR Lorraine			
Général	Fiche d'identité administrative du PNRL	CR Lorraine	2004
Charte	Charte du PNR (révision)	PNR Lorraine	2000
	« L'essentiel de la Charte »	PNR Lorraine	
Contrat de projet/Conventions	Contrat de projet du PNR Lorraine 2003-2006	CR Lorraine / PNR Lorraine	
	Convention de Développement Local du Parc Naturel Régional de Lorraine 2003 - 2006	CR Lorraine / PNR Lorraine	
Comptes-rendus AG	Assemblée générale PNR Lorraine – exercice 1999	PNR Lorraine	17.11.00
	Assemblée générale PNR Lorraine – exercice 2000	PNR Lorraine	12.10.01
	Extrait du DOB 2005 (p.3)	PNR Lorraine	
<i>Programmes annuels</i>	Budget du programme d'actions années 2002, 2003 et 2004 (investissement et fonctionnement)	PNR Lorraine	
Bilan	Le Bilan qualitatif de l'action du PNR de Lorraine	IL2E	Janvier 1997
	Rapports d'activité 2001 2002 2003		
Cartographie	Intercommunalités en relation avec le territoire du PNR de Lorraine	PNR Lorraine	
	Communication et « Education à l'environnement » : - « L'EXPLORATEUR: Le livre du PNR de Lorraine pour l'élève» n.2 et n.3 - Catalogue des formations du PNR de Lorraine 2004 - « Loisirs jeunes 2004 » : Catalogue des activités du PNR Lorraine pour les 4/18 ans en 2004 - Catalogue pour les collèges 2004/2005 - Catalogue général pour les scolaires 2004/2005 - « 10 ans d'éducation au territoire – 1993/2003 » - Etude de l'impact des actions éducatives du PNR Lorraine auprès des partenaires - « Le Rupt de Mad » - A l'école du Parc	PNR Lorraine PNR Lorraine PNR Lorraine PNR Lorraine PNR Lorraine PNR Lorraine	04/98 – 06/01 2004 Mai 2004 Mai 2004 Septembre 1996

Cette bibliographie ne reprend pas celle indiquée dans les fiches « études de cas » et relative aux actions retenues

1.6 Annexe 6. Arborescences des trois Chartes

PNR Ballons des Vosges

Axe 1 : Observation scientifique, recherches et inventaires

Axe 2 : Accueil et éducation des publics

Axe 3 : Randonnées et activités de plein air

Axe 4 : Circulation et fréquentation

**Axe 5 :
Gestion adaptée des
chaumes et qualité des
fermes - auberges**

- Mesure 5.1 : Engager des modes de gestion pastorale adaptés
- Mesure 5.2 : Réoccupation des chaumes en friches et reconstruction de fermes - auberges
- Mesure 5.3 : Conseiller les fermiers aubergistes pour les aménagements des abords et des bâtiments

**Axe 6 :
Protection et gestion
adaptée des espaces
naturels sensibles d'intérêt
écologique et paysager
majeur**

- Mesure 6.1 : Plans de conservation des milieux
- Mesure 6.2 : Expérimentation de nouveaux outils de gestion
- Mesure 6.3 : Maîtrise foncière
- Mesure 6.4 : Outils réglementaires de protection négociés
- Mesure 6.5 : Gestion des espaces protégés réglementairement

**Axe 7 :
Traitement adapté de la
forêt**

- Mesure 7.1 : Les aménagement forestiers
- Mesure 7.2 : Schémas de desserte forestière
- Mesure 7.3 : Accueil et aménagements en forêt
- Mesure 7.4 : Gestion de la Faune et de la chasse

**Axe 8 :
Gestion adaptée des espaces forestiers sensibles**

**Axe 9 :
Modernisation des stations
de ski et de leur domaine
skiable et aménagement
des sites de ski peu
équipés**

- Mesure 9.1 : Schéma d'aménagement et d'organisation des stations de ski et mise en œuvre
- Mesure 9.2 : Aménagement et organisation des sites de ski peu équipés
- Mesure 9.3 : Aménagement des domaines et principales pistes de ski de fond

**Axe 10 :
Aménagement des sites
d'accueil touristique et de la
route des Crêtes**

- Mesure 10.1 : Schéma d'aménagement et d'organisation des grands sites d'accueil
- Mesure 10.2 : Programme d'aménagement et d'organisation de l'accueil sur la route des Crêtes
- Mesure 10.3 : Aménagement et organisation des petits sites d'accueil

**OBJECTIF 1 :
Protéger et
mettre en valeur
les Hautes –
Vosges et leurs
versants boisés**

**OBJECTIF 2 :
Maintenir des
paysages ouverts
et des espaces
de qualité**

**Axe 1 :
Maîtriser l'évolution des
paysages**

- Mesure 1.1 : Observation et suivi de l'occupation des sols
- Mesure 1.2 : Démarche d'élaboration des plans de paysage
- Mesure 1.3 : Mise en œuvre des plans de paysage

**Axe 2 :
Aide au maintien des
agriculteurs**

- Mesure 2.1. Maintien des exploitations agricoles
- Mesure 2.2. Adaptation des modes d'exploitation
- Mesure 2.3 Amélioration de l'aménagement des bâtiments agricoles
- Mesure 2.4 Aide à la diversification agricole et aux productions de qualité
- Mesure 2.5 Observatoire des exploitations dans les zones menacées d'abandon
- Mesure 2.6 Plans d'actions agricoles particuliers

**Axe 3 :
Aide aux communes et
à leur groupement pour
la qualité des paysages,
de l'architecture et des
espaces urbains**

- Mesure 3.1 Conseil à l'élaboration des documents d'urbanisme
- Mesure 3.2 Requalification des entrées et traversées des bourgs et villages
- Mesure 3.3 Elimination des points noirs paysagers
- Mesure 3.4 Traitement des friches industrielles, commerciales et touristiques
- Mesure 3.5 Aménagement des espaces d'accueil proches des villages
- Mesure 3.6 Amélioration de la qualité des zones d'activités
- Mesure 3.7 Restriction de la publicité et amélioration de la signalisation

**Axe 4 :
Contenir la croissance
urbaine**

- Mesure 4.1 : définition de recommandations paysagères et architecturales

**Axe 5 :
Gestion, préservation et
mise en valeur des sites
d'intérêt écologique et
des ressources
naturelles**

- Mesure 5.1 Gestion, préservation et mise en valeur des sites d'intérêt écologique
- Mesure 5.2 Préservation et gestion des ressources naturelles
- Mesure 5.3 Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables

**OBJECTIF 3 :
Contribuer au
développement
économique en
valorisant les
patrimoines**

**Axe 1 :
Connaissance des publics
et de l'économie touristique**

- Mesure 1.1 Observation de l'économie touristique et des clientèles
- Mesure 1.2 Analyse des modes de fréquentation et des comportements des visiteurs

**Axe 2 :
Accroissement des
capacités d'accueil et
des activités du
tourisme vert dans les
zones moins
touristiques**

- Mesure 2.1 Inciter l'organisation des acteurs locaux
- Mesure 2.2 Aides à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes locaux de développement touristique

**OBJECTIF 3 :
Contribuer au
développement
économique en
valorisant les
patrimoines
(suite)**

**Axe 3 :
Amélioration de la
qualité de l'accueil et
organisation de l'offre
de découverte des
patrimoines**

- Mesure 3.1 Organiser la découverte des patrimoines
- Mesure 3.2 Améliorer la qualité des équipements et des hébergements

**Axe 4 : Information et
sensibilisation des
publics et promotion
du territoire**

- Mesure 4.1 Créer et diffuser des documents de sensibilisation et d'information
- Mesure 4.2 Compléter le réseau des équipements d'information et d'accueil du Parc
- Mesure 4.3 Développer les animations
- Mesure 4.4 Promouvoir le territoire des Ballons des Vosges

**Axe 5 :
Valorisation des
savoir-faire et des
productions locales**

- Mesure 5.1 recensement et inventaire
- Mesure 5.2 Définition de programmes d'intervention

**Axe 6 :
Qualité
environnementale des
entreprises**

- Mesure 6.1 Elaboration de pré-diagnostics environnementaux des entreprises
- Mesure 6.2 Traitement des déchets industriels

**Axe 7 :
Aide aux communes
enclavées et soutien
aux services publics**

- Mesure 7.1 Programme d'aide aux communes enclavées
- Mesure 7.2 Amélioration des transports collectifs et des services publics

**OBJECTIF 4:
Contribuer au
développement
culturel**

**Axe 1 :
Connaissance et mise
en valeur de l'histoire
des hommes**

- Mesure 1.1 Améliorer la connaissance
- Mesure 1.2 Conforter les réseaux patrimoine et les animer
- Mesure 1.3 Restaurer et mettre en valeur le petit patrimoine rural
- Mesure 1.4 Développer un réseau d'équipements muséographiques

**Axe 2 :
Echanges et créations
culturels**

- Mesure 2.1 Faire connaître et se connaître entre créateurs
- Mesure 2.2 Accompagnement culturel
- Mesure 2.3 Echanges avec les villes-portes et les grands pôles culturels
- Mesure 2.4 Création d'évènements culturels et fêtes des Ballons des Vosges

**OBJECTIF 5:
Pédagogie**

**OBJECTIF 6:
Communication**

PNR Lorraine

I – Des milieux naturels, des paysages originaux et remarquables

**Orientation 1 :
Connaître, préserver,
protéger, valoriser le
patrimoine naturel**

- Mesure 1 : Poursuivre l'acquisition de la connaissance
- Mesure 2 : L'Atlas communal
- Mesure 3 : Préservation des milieux naturels
- Mesure 4 : Les écosystèmes labellisés
- Mesure 5 : Conservation des espèces et maintien de la diversité génétique

**Orientation 2 :
Valoriser, gérer,
protéger le paysage
naturel et bâti**

- Mesure 1 : Connaître et faire connaître les dynamiques d'évolution des paysages du Parc
- Mesure 2 : Révéler et renforcer l'identité des villages et des entités du Parc
- Mesure 3 : Limiter l'impact des nouveaux équipements et requalifier les paysages perturbés
- Mesure 4 : Développer toute démarche d'animation permettant une appropriation locale des enjeux paysagers

**Orientation 3 : Gérer
la ressource en eau**

- Mesure 1 : Gérer les rivières
- Mesure 2 : Restaurer et préserver la qualité de l'eau
- Mesure 3 : Informer, sensibiliser
- Mesure 4 : Accompagner le développement des usages de la rivière

**Orientation 4 : Charte
et outils
d'aménagement du
territoire**

- Mesure 1 : Accompagner la mise en place d'outils d'aménagement de l'espace
- Mesure 2 : Tirer parti des dispositions légales
- Mesure 3 : Compatibilité des documents d'urbanisme avec les mesures et les orientations de la Charte

II – Les hommes et leurs activités

**Orientation 1 :
Soutenir l'agriculture
durable**

- Mesure 1 : Faire connaître
- Mesure 2 : Soutenir le développement d'une agriculture diversifiée et durable
- Mesure 3 : Participer à la valorisation des produits agricoles et forestiers identifiés sur le territoire

**Orientation 2 :
Appuyer et qualifier
les autres secteurs
économiques**

- Mesure 1 : Connaître pour agir
- Mesure 2 : Soutenir les activités

**Orientation 3 :
Intégrer les
réalisations et
activités humaines
sur le territoire**

- Mesure 1 : Insérer des infrastructures linéaires
- Mesure 2 : Insérer des équipements ponctuels
- Mesure 3 : les pré – diagnostics
- Mesure 4 : Les déchets

III – Un territoire d'accueil

**Orientation 1 :
Développer l'économie
du tourisme sur le
territoire du Parc et
dans les villes - portes**

- Mesure 1 : Connaître la fréquentation et l'évaluer
- Mesure 2 : Créer un réseau pôles – nature
- Mesure 3 : Aménagements et offre de qualité

**Orientation 2 :
Le patrimoine
historique, culturel,
architectural et bâti**

- Mesure 1 : Identifier, connaître, faire connaître
- Mesure 2 : Réhabiliter, restaurer, innover
- Mesure 3 : Patrimoine et développement touristique

**Orientation 3 : Des
équipements
muséographiques et
interprétatifs**

- Mesure 1 : Complémentarité et spécificité
- Mesure 2 : Renouvellement présentations
- Mesure 3 : Centres d'animation
- Mesure 4 : Le réseau

IV – Un territoire vivant et d'échanges

**Orientation 1 : Le
territoire et les relations
sociales et culturelles**

- Mesure 1 : Connaître et répertorier
- Mesure 2 : La prospective
- Mesure 3 : Les échanges

**Orientation 2 : Le
soutien à
l'expression
culturelle**

- Mesure 1 : La médiation
- Mesure 2 : La diffusion
- Mesure 3 : La création
- Mesure 4 : Les lieux de diffusion
- Mesure 5 : La qualité

**Orientation 3 :
Le parc et les villes -
portes**

- Mesure 1 : Développer le lien ville- campagne
- Mesure 2 : L'espace Parc dans les villes-portes

**Orientation 4 : Cibler
les marchés et
organiser la
promotion du
territoire**

- Mesure 1 : Organiser la promotion en partenariat
- Mesure 2 : Les supports de promotion

**Orientation 5 :
Eduquer et
sensibiliser**

- Mesure 1 : Un réseau d'animation et de compétences
- Mesure 2 : Conforter l'offre éducative des sites
- Mesure 3 : Le Club Parc, outil privilégié d'éducation au territoire

**Orientation 6 :
Animer le territoire**

- Mesure 1 : Edifier un espace éducatif pour les jeunes et les adultes
- Mesure 2 : Créer un Centre de ressources en éducation au territoire
- Mesure 3 : Maintenir et créer des emplois

IV – Un territoire vivant et d'échanges (suite)

Orientation 7 : Innover, expérimenter

- Mesure 1 : Diversifier les champs d'intervention
- Mesure 2 : Qualifier l'offre par la marque Parc et la formation
- Mesure 3 : Recherche d'actions avec le Conseil d'Orientation au Territoire
- Mesure 4 : Echanges – relations ville/campagne

Orientation 8 : La communication interne au territoire

- Mesure 1 : Une communication avec les collectivités territoriales
- Mesure 2 : Le Parc et ses habitants
- **Mesure 3 : Le relais des médias**

Orientation 9 : La communication externe du territoire

- Mesure 1 : La mission tourisme au cœur du dispositif
- Mesure 2 : Développer les relations avec les médias nationaux
- Mesure 3 : L'événementiel
- Mesure 4 : Nouvelles technologies de l'information

Orientation 10 : L'accueil du public

V – La mise en œuvre du projet de territoire

Orientation 1 : Les outils, les moyens

- Mesure 1 : La structure du Parc
- Mesure 2 : Les instances consultatives
- Mesure 3 : La marque Parc

Orientation 2 : Le partenariat

- Mesure 1 : Le Parc, les Pays et les EPCI
- Mesure 2 : Les villes-portes et les communes associées
- Mesure 3 : Le Conseil Régional et les Conseils Généraux
- Mesure 4 : Le tissu associatif et le monde socioprofessionnel
- Mesure 5 : La convention avec l'Etat

PNR Vosges du Nord

ORIENTATION 1 : La maîtrise de l'évolution du territoire et des paysages

Orientation 1.1 : L'observation du territoire

- Mesure 1 : Compléter les inventaires des patrimoines naturels et culturels
- Mesure 2 : Développer la recherche pluridisciplinaire
- Mesure 3 : Mieux connaître l'économie du Parc
- Mesure 4 : Développer le système d'information géographique (S.I.G.I.S.)

Orientation 1.2 : L'ouverture du Parc à son environnement régional, national et international

- Mesure 5 : L'articulation avec les futurs pays
- Mesure 6 : Les solidarités avec les villes environnantes
- Mesure 7 : Les solidarités au sein du massif Vosgien
- Mesure 8 : La participation aux réseaux des Parcs Naturels Régionaux et des Réserves de la Biosphère
- Mesure 9 : La coopération transfrontalière
- Mesure 10 : La coopération internationale

Orientation 1.3 : L'aménagement général du Parc

- Mesure 11 : Renforcer les cohérences
- Mesure 12 : Préserver les spécificités paysagères du Parc
- Mesure 13 : Elaborer des plans locaux de paysage
- Mesure 14 : Planifier un urbanisme de qualité
- Mesure 15 : Mieux intégrer les grandes infrastructures dans les paysages

Orientation 1.4 : L'animation et l'organisation des territoires du Parc

- Mesure 16 : Renforcer la démarche de développement local
- Mesure 17 : Etablir de nouveaux liens entre le SYCOPARC et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

ORIENTATION 2: La protection durable des patrimoines naturels et culturels remarquables

- Mesure 18 : Protéger la nature remarquable
- Mesure 19 : Maintenir la diversité biologique
- Mesure 20 : Protéger les patrimoines bâtis et culturels remarquables

ORIENTATION 3: La gestion durable des grands ensembles patrimoniaux du Parc

Orientation 3.1 : La gestion durable des sols

- Mesure 21 : Intégrer les carrières
- Mesure 22 : Lutter contre les effets de l'érosion des sols
- Mesure 23 : Lutter contre la pollution des sols

Orientation 3.2 : La gestion durable de l'eau

- Mesure 24 : Maintenir la ressource en eau
- Mesure 25 : Gérer les cours d'eau et les milieux humides
- Mesure 26 : Assurer une bonne qualité des eaux

Orientation 3.3 : La gestion durable de la forêt

- Mesure 27 : Protéger les espaces forestiers
- Mesure 28 : Favoriser des aménagements forestiers et une sylviculture de qualité
- Mesure 29 : Concilier loisirs, tourisme et gestion de la forêt
- Mesure 30 : Rechercher un meilleur équilibre sylvo-cynégétique

**ORIENTATION 3 :
La gestion durable
des grands
ensembles
patrimoniaux du
Parc (suite)**

**Orientation 3.4 :
La gestion durable des
espaces ouverts**

- Mesure 31 : Mieux planifier la gestion des espaces ouverts
- Mesure 32 : mettre en œuvre les instruments de protection des espaces ouverts
- Mesure 33 : promouvoir des restructurations foncières préservant les qualités paysagères et écologiques des espaces
- Mesure 34 : Diversifier les modes de gestion des espaces ouverts
- Mesure 35 : Mettre en œuvre un plan d'actions « vergers »

**Orientation 3.5 : La gestion
durable des patrimoines
bâtis et culturels**

- Mesure 36 : Restaurer le patrimoine bâti
- Mesure 37 : Valoriser les sites patrimoniaux majeurs
- Mesure 38 : Développer un réseau cohérent d'équipement patrimoniaux et muséographiques
- Mesure 39 Valoriser les patrimoines architecturaux

**ORIENTATION 4 :
Le développement
durable des
activités
économiques**

**Orientation 4.1 :
La conciliation du
développement
économique et de la
préservation des
paysages**

- Mesure 40 : Garantir un espace touristique de qualité
- Mesure 41 : Améliorer la qualité des espaces d'entreprises

**Orientation 4.2 : Le
soutien aux activités
économiques**

- Mesure 42 : Renforcer le tissu des entreprises touristiques
- Mesure 43 : Soutenir les exploitations agricoles
- Mesure 44 : Soutenir les filières économiques patrimoniales du Parc
- Mesure 45 : promouvoir des productions touristiques et agricoles contribuant aux objectifs du Parc
- Mesure 46 : Favoriser les collaborations de développement

**Orientation 4.3 : La
promotion de l'éco-
développement des
activités économiques**

- Mesure 47 : Mieux connaître les impacts des activités économiques sur l'environnement
- Mesure 48 : Mettre en place un centre de ressources pour le développement durable
- Mesure 49 : Améliorer la performance environnementale des entreprises
- Mesure 50 : Soutenir les efforts d'éco-développement des entreprises par l'attribution de la marque « Parc Naturel Régional des Vosges du Nord »
- Mesure 51 : Expérimenter de nouveaux dispositifs de financement du capital environnemental de l'économie du Parc
- Mesure 52 : Soutenir une économie plus solidaire
- Mesure 53 : Mieux prendre en charge les déchets
- Mesure 54 : prendre en compte d'autres éléments de l'environnement

**ORIENTATION 5 :
La qualité de vie
des habitants et la
mobilisation des
acteurs du Parc**

**Orientation 5.1 :
La qualité de vie des
habitants**

- Mesure 55 : Développer les services
- Mesure 56 : Développer l'habitat
- Mesure 57 : Soutenir la vie associative

**Orientation 5.2 :
Le développement
culturel**

- Mesure 58 : Favoriser la vie culturelle sur le territoire
- Mesure 59 : Promouvoir la médiation artistique
- Mesure 60 : Accompagner les politiques du Parc par l'action culturelle

**Orientation 5.3 :
L'information et la
pédagogie**

- Mesure 61 : Informer, sensibiliser
- Mesure 62 : Agir en priorité vers les publics jeunes et scolaires
- Mesure 63 : Créer et animer un réseau cohérent d'équipements d'interprétation et de découverte

**Orientation 5.4 : La
promotion du Parc**

- Mesure 64 : Améliorer la signalisation touristique et la signalétique
- Mesure 65 : Renforcer la notoriété du Parc par la Communication
- Mesure 66 : Renforcer l'implication des habitants et des acteurs du Parc

1.7 Annexe 7. – Guide d’entretiens partenaires / financeurs

Conseils régionaux Alsace et Lorraine

Evaluation interrégionale des PNR Vosges du Nord, Ballons des Vosges,
Lorraine

Guide d'entretien financeurs

1. ANALYSE DU PARTENARIAT

1.1. Quels sont le rôle et le positionnement de votre structure par rapport aux PNR ? Quel est le contenu de la politique de votre structure en direction des PNR ? Comment intervient-elle dans :

- le suivi de l'action des PNR ?
- son pilotage (la programmation des actions) ?
- la programmation annuelle et pluriannuelle ?
- le financement des actions ?
- le processus de révision de la Charte ?

1.2. Ce partenariat a-t-il évolué au cours des dernières années ?

1.3. Quelles sont vos attentes principales vis-à-vis de l'action des PNR ?

1.4. Quels sont le type et la fréquence des contacts :

- techniques
- politiques

entre votre structure et les Parcs ?

1.5. Souhaiteriez-vous davantage de contacts ?

1.6. Quels sont les (éventuels) freins et facteurs facilitateurs liés au partenariat dans la gestion des actions des Parcs ?

1.7. Le fonctionnement partenarial a-t-il un impact sur :

- l'appropriation du projet Parc par les différents acteurs ?
- une meilleure connaissance respective des acteurs ?
- autres ?

2. ANALYSE DE LA STRATEGIE DES CHARTES

1.8. Les Chartes s'inscrivent-elles bien dans la politique régionale en matière de préservation et de valorisation du patrimoine ?

1.9. A l'inverse, comment les politiques de droit commun prennent-elles en compte les spécificités des PNR et de leur action, inscrites dans les Chartes ?

3. ANALYSE DES REALISATIONS ET RESULTATS

1.10. Quelles sont, selon vous, les actions « phare » des Parcs ou les thématiques « phare » ? Quel en est le public cible principal ?

1.11. Quels sont les résultats principaux déjà observables en termes quantitatifs et qualitatifs (amélioration des services rendus sur le territoire, amélioration de l'offre touristique, développement durable...)? Ces effets correspondent-ils à ce qui était attendu ?

1.12. Les priorités d'intervention ont-elles évolué depuis l'origine des Chartes ? Pour quelle raison (lien avec la période d'élaboration de la loi Voynet, qui induisait un contexte particulier au moment de la rédaction des Chartes...)?

1.13. Quelle analyse spécifique faites-vous de l'action des Parcs en matière :

- de tourisme
- d'aménagement du territoire (gestion des paysages, procédures d'urbanisme...)
- d'action culturelle (dév. Culturel et mise en valeur des richesses patrimoniales)

4. ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DES PARCS

1.14. Les Parcs vous semblent-ils avoir les moyens utiles à leur bon fonctionnement ?

5. PERCEPTION DE L'ACTION DES PARCS

1.15. Comment définissez-vous le rôle d'animation et d'accompagnement du Parc ?

1.16. Les actions du Parc vous semblent-elles lisibles pour les institutionnels ? Les élus ? La société civile ? « L'outil Parc » vous semble-t-il approprié par ces publics ?

6. ANALYSE DE LA VALEUR AJOUTEE DE L'ACTION DES PARCS

1.17. Comment se définit la valeur ajoutée de l'action du PNR et de la « Méthode Parc » par rapport aux autres territoires de projet ou aux actions de droit commun ? (*sur la base de la grille « spécificités »*) Quelle est la définition de la « coordination », de la « complémentarité », de la « cohérence » avec ces structures ?

1.18. Le PNR se définit-il davantage comme « accompagnant », « impulsant », « suivant »... les actions locales ? (*sur la base de la grille « positionnement »*)

1.19. Quelles ont été les évolutions principales en matière d'émergence de communautés de communes et Pays dans le territoire des Parcs sur les dernières années ? Quel regard portez-vous sur l'articulation entre les Parcs et ces nouveaux acteurs locaux (partage de compétences, coopération, communication...)?

1.20. Donnez des exemples « d'approches transversales » de certaines problématiques par les Parcs.

7. ANALYSE DE L'INNOVATION

1.21. Donnez des exemples de transfert d'expériences en provenance des Parcs.

1.22. Jugez-vous globalement que l'action du Parc est innovante ? Est-ce plutôt par rapport à des thématiques, des manières de faire, des types de partenariat montés ? Comment juger du caractère innovant d'une action ?

1.23. Comment faire en sorte que les Parcs continuent à innover ? Comment assurer la prise de relais par les structures de « droit commun » ?

1.24. Quelles peuvent être les attentes réalistes vis-à-vis des Parcs en matière d'innovation ?

8. PILOTAGE DES ACTIONS DES PARCS

1.25. Comment émergent et sont formalisées les propositions faites concernant l'action des Parcs (fonctionnement des Commissions...) ? Ce fonctionnement vous semble-t-il satisfaisant ? Pourquoi ?

1.26. Quelles sont les marges d'amélioration de ce pilotage (modalités, fréquence, capitalisation d'une réunion à l'autre...) ?

9. DISPOSITIF DE SUIVI

1.27. A votre connaissance, comment sont suivies les actions des Parcs ? Comment l'information sur ces réalisations circule-t-elle ?

1.28. Quels seraient vos besoins en matière d'amélioration du système de suivi des actions des Parcs ?

10. BILAN / PERCEPTION DE L'EVALUATION

1.29. Quelles sont les principales évolutions qui vous sembleraient importantes pour l'avenir des Parcs ?

1.30. Quelles sont vos attentes particulières vis-à-vis de l'évaluation ?

1.8 Annexe 8. – Guide d’entretien chargés de mission des PNR

Conseils régionaux Alsace et Lorraine

Evaluation interrégionale des PNR Vosges du Nord, Ballons des Vosges et Lorraine

Guide d'entretien chargés de mission des Parcs

1. DESCRIPTIF DU POSTE ET PERCEPTION DE LA CHARTE

1.1. En quoi consiste votre rôle de chargé de mission au sein du Parc ? Quelles sont vos grandes missions ? Quels sont les objectifs et les articles auxquels vous contribuez directement ?

1.2. Comment définiriez-vous votre rôle de mise en œuvre de la Charte ? Votre perception de la « méthode Parc » ? La manière dont vous la mettez en œuvre ?

1.3. (*sur la base de la grille « spécificités »*) Quelles sont les spécificités de l'intervention du Parc qui caractérisent directement votre intervention ?

1.4. Quelle est votre opinion au sujet du traitement de votre thématique dans le cadre de la Charte ? Vous semble-t-il : suffisant ? Pertinent ?

2. VALEUR AJOUTEE DES ACTIONS DU PARC

1.5. Quelles ont été les actions phare du Parc dans le cadre de votre thématique sur les dernières années ? Quelles ont été les actions phare du Parc plus globalement ?

1.6. Quels sont les grands résultats produits par les actions dont vous êtes en charge ? Quels sont, plus globalement, les grands résultats et impacts obtenus par le Parc ?

1.7. Dans votre domaine d'activité, sur quels types d'actions la valeur ajoutée du Parc se manifeste-t-elle particulièrement ?

1.8. (*sur la base de la grille « positionnement »*) Quel est le positionnement du Parc sur ces actions : coordonnateur ? opérateur ? impulseur (force de proposition) ? etc...

1.9. Sur quels types d'actions diriez-vous que « sans le Parc, l'action n'aurait pas été menée » ? Ou « l'aurait été avec moins de facilité, moins de succès » ?

3. INNOVATION

1.10. (*sur la base de la grille « innovation »*) Jugez-vous globalement que l'action du Parc est innovante ? Est-ce plutôt par rapport à des thématiques, des manières de faire, des types de partenariat montés ? Comment juger du caractère innovant d'une action ?

1.11. Comment faire en sorte que les Parcs continuent à innover ? Comment assurer la prise de relais par les structures de « droit commun » ?

1.12. Pour vous, un Parc a-t-il vocation à innover de manière systématique ? Quelles peuvent être les attentes réalistes en matière de proportion d'actions innovantes de la part d'un PNR ?

4. PARTENARIAT

1.13. Quel est le rythme et le contenu de vos contacts avec :

- les autres chargés de mission du Parc ?
- l'équipe de direction du Parc ?
- les élus régionaux ?
- les élus locaux ?

1.14. Comment se caractérise votre travail avec vos homologues (thématiques) des Conseils régionaux et départementaux ? Quelle est la fréquence et la nature de vos contacts ? Vous semblent-ils satisfaisants ?

5. SUIVI ET COMMUNICATION DES REALISATIONS DU PARC

1.15. Quelles améliorations vous semblent nécessaires en matière de suivi et de compte-rendu de votre activité ? De l'activité globale du Parc ?

1.16. La communication sur les actions du Parc en direction des financeurs et du grand public vous semble-t-elle permettre une bonne appréciation de la diversité et du nombre d'actions menées par le Parc ?

1.17. Quelles seraient les améliorations souhaitables en matière de communication sur les réalisations du Parc ?

1.9 Annexe 9. – Grilles d’analyse (exemple : avancement du renseignement des grilles du PNR Lorraine) (grilles non remplies exhaustivement)

1.9.1 Grille spécificités

Conseils régionaux Alsace et Lorraine
Evaluation interrégionale des PNR Alsace – Lorraine
Grille « spécificités » PNR Lorraine

Spécificités	Sous-spécificités	Problématique	Illustrations (exemples d'actions)	Commentaire évaluatif
Pilotage local partenarial	Syndicat mixte	Passage récent du statut associatif en Syndicat mixte : fin d'une certaine souplesse, mais aussi de la dilution des pouvoirs.	-	Le passage d'association en Syndicat mixte induit une évolution des manières de travailler pour l'équipe du PNR, ce qui induit une réflexion sur le management des équipes au sein des PNR.
	Conseil scientifique	Réunion deux fois par an. Le Conseil syndical connaît-il réellement l'importance de cette instance ?		
	Travail en Commissions	Elles interviennent avant chaque réunion du Conseil syndical.		Serait-il pertinent de revoir le processus de proposition d'actions ? (davantage d'implication des financeurs en amont)
	Portage politique par les élus locaux et régionaux	Parc ayant peu d'ancrage local au départ, mais les élus locaux souhaitent désormais s'investir davantage. Perspective : établir des relations privilégiées avec un petit groupe d'élus locaux représentant les 188 maires concernés.		
Approche territoriale et spatiale	Contribution à la planification territoriale	La Charte est elle-même un document de planification : elle parle des SCOT, des documents d'urbanisme, des Chartes de Pays...	Le PNR a travaillé sur certaines dispositions de textes juridiques récents concernant les CTE (Contrats territoriaux d'Exploitation pour les fauches tardives, la gestion des mares, les diagnostics...), les CAD (Contrats d'agriculture durable), le FGEN (Fonds de Gestion des Espaces naturels, proposé dans le cadre du projet de loi pour l'aménagement et le développement durable du territoire), Natura 2000 (soutien de la clause d'éco-conditionnalité pour remplacer le contractuel...)	Enjeu : que les PNR soient moteur dans la définition des grandes orientations de planification territoriale, ou du moins qu'ils parviennent à ce que leur avis soit mieux pris en compte.

Spécificités	Sous-spécificités	Problématique	Illustrations (exemples d'actions)	Commentaire évaluatif
	Travail sur les paysages	Faut-il développer ou maintenir une compétence paysagère spécifique au sein des PNR ?		Le travail sur les paysages se prête largement à un travail transversal (éducation à l'environnement, urbanisme, aménagement...)
Gouvernance locale	Participation des habitants aux décisions	Pour le PNR, la gouvernance a deux composantes principales : <ul style="list-style-type: none"> ➤ faire participer les habitants à des actions particulières, ➤ faire participer les habitants à la décision (démocratie locale). 	Depuis deux ans, dans le cadre du Festival « Jardins à suivre », les habitants choisissent l'artiste qui va mettre en scène le patrimoine. Selon le PNR, il s'agit du gage de réussite du projet. « la Traversée » : comités de restitution locaux sur les évolutions du paysage et de la société.	La gouvernance se présente comme un enjeu majeur pour les PNR à l'avenir.
	Information des habitants sur les actions du Parc	La question ultime étant : qu'attend-on exactement de cette participation ? Comment ne pas tomber dans la démagogie ? Le PNR précise que « les outils de démocratie locale sont faibles sur le territoire ».		
	Implication des habitants dans la vie du PNR ?	Les autorités régionales pourraient utiliser davantage le PNR en ce sens.		
Capacités de positionnements multiples en conduite de projet	<i>Voir grille « positionnement »</i>			
Travail en transversal en interne			<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fête de l'eau ➤ Sorties animées du Parc 	
Travail en transversal en externe (intervention en interface de plusieurs domaines)			Signature de conventions de travail avec des organismes dont les intérêts sont d'abord financiers (Bouygues, l'UNICEM, RFF, RTE...)	
Mise en réseau	Mise en réseau d'agents dans le cadre d'opérations			
	Coopérations (y compris par le biais de la FNPNR)			

Spécificités	Sous-spécificités	Problématique	Illustrations (exemples d'actions)	Commentaire évaluatif
Actions innovantes – transfert d'expériences	<i>Voir grille « innovation »</i>			
Valorisations multiples du patrimoine		Les PNR valorisent particulièrement les savoir-faire traditionnels dans une optique de développement.	Pôles verriers des PNR Lorraine et PNR Vosges du Nord : tradition des zones de piémont. Utilisation des fruits issus des vergers pour la production de jus de fruit (Conservatoire fruitier)	Il y a un certain nombre de nouvelles structures qui se créent, dont le Parc n'est pas gestionnaire et avec lesquelles il doit travailler : la Maison du Pays des Etangs, le Verger Conservatoire, la Maison Lorraine de la Polyculture...
Intervention liée à l'environnement	Inventaires			
	Valorisation de l'environnement (éducation à l'environnement)	Comment assurer que les actions du Parc soient le plus systématiquement possible déclinées en éducation à l'environnement ?		
	Prévention des risques de pollution	Comment les avis du Parc peuvent-ils avoir davantage d'impact ?	Lutte contre les rejets de boues d'épuration d'une papeterie en prairie	
	Restauration d'espaces			
	Production d'avis sur les procédures d'urbanisme	Le Parc est saisi dans le cadre de procédures d'instruction mixtes. Cette activité est particulièrement importante pour le PNRL, qui fait face à des problématiques d'aménagement lourdes (cf colonne « illustrations »). Le PNR a un rôle d'information (du CG et de la DIREN dans le cadre des PLU, de la DRIRE dans le dossier THT...) et de production d'un avis sur la compatibilité entre les aménagements prévus et la protection de l'environnement sur le territoire du Parc.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dossier lignes électriques (THT) ➤ Dossier « éoliennes » ➤ Dossier « carrières » ➤ Dossier « installations classées » ➤ Dossiers « PLU » ➤ Dossier « remembrement » 	

Spécificités	Sous-spécificités	Problématique	Illustrations (exemples d'actions)	Commentaire évaluatif
Travail sur le « haut de gamme »		Création de résidences d'artistes permanentes dans des sites emblématiques du développement durable (RAMSAR, Natura 2000) : médiation, sensibilisation au paysage		Le travail sur le haut de gamme peut constituer un type d'intervention porteur de forte valeur ajoutée, si le principe en est accepté par la population.
		Travail avec des écoles de musique sur la prise d'image et de son « la Traversée » : observation plastique du paysage, suivi des évolutions du paysage et de la société puis Comité de restitution avec la population		

1.9.2 Grille « positionnement »

Conseils régionaux Alsace et Lorraine
Evaluation interrégionale des PNR Alsace – Lorraine
Grille « positionnement » PNR Lorraine

Type de positionnement du Parc		Définition	Domaines (thèmes) où un tel positionnement est source particulière de valeur ajoutée	Types ou exemples d'action : description	Sans le Parc, cette action aurait-elle été menée ? (oui / non) Comment ? Par qui ?	Commentaires
Par rapport au portage du projet	Maîtrise d'ouvrage	Le Parc est maître d'ouvrage et porte l'action	Culture : le Parc assure une programmation culturelle dense, afin d'apporter une prestation culturelle spécifique aux habitants du territoire mais aussi des Villes-portes (public de proximité important).	<ul style="list-style-type: none"> - Jardins à suivre - Caméra des champs - Festivals interdépartementaux <i>(le PNR se définit davantage comme maître de projet que comme maître d'ouvrage).</i>	L'événementiel culturel en milieu rural ne fait pas partie des priorités des structures de droit commun.	Le PNR est maître d'ouvrage pour des actions « emblématiques »
	Gestion	Le Parc est opérateur ou gestionnaire de démarches, de structures, de sites		<ul style="list-style-type: none"> - Le Parc a aménagé et gère le sentier Metz-Madines, destiné aux piétons et usagers de deux-roues, randonneurs... - Natura 2000 		Le Parc n'est pas gestionnaire d'équipements.
Par rapport à la chronologie de la conduite de projet	Impulsion du projet	Le Parc a été directement à l'origine du projet (sans forcément y participer par la suite)	?			
	Mise en place de nouvelles structures	L'action du Parc a abouti à la création d'une nouvelle structure ou organisation pérenne	?			
	Aide au montage technique de projets	Le Parc apporte un appui technique et/ou administratif à une collectivité ou un particulier pour le montage de son projet	Aide au montage de projets liés au biogaz Travail sur des sites de géothermie			

Type de positionnement du Parc	Définition	Domaines (thèmes) où un tel positionnement est source particulière de valeur ajoutée	Types ou exemples d'action : description	Sans le Parc, cette action aurait-elle été menée ? (oui / non) Comment ? Par qui ?	Commentaires
Accompagnement / incitation	Le Parc apporte des conseils et avis à une collectivité ou un particulier	Paysages : sensibilisation au respect des entités paysagères dans le cadre de projets d'aménagement ?			
Animation / Coordination	Le Parc suit et organise les interventions respectives des différents acteurs ou organismes existants		<ul style="list-style-type: none"> - Sur le site de la <i>Chaussine</i> : le Parc est coordinateur d'une démarche par ailleurs gérée par l'Association des Paralysés de France - Jardins à suivre 	Peu d'autres structures pertinentes sur les actions culturelles « haut de gamme » en milieu « rural » de ce type	
Mise en réseau	Le Parc incite des structures à travailler ensemble et suit les initiatives (soit sur une même thématique, soit sur des thématiques différentes)	Thématiques du développement durable (environnement, agriculture...)	<ul style="list-style-type: none"> - Fête de l'Eau - Projets avec les agriculteurs sur les pratiques respectueuses de l'environnement 		
Contribution spécifique	Le Parc aide une structure ayant une compétence spécifique		En matière touristique : le PNR peut intervenir en complémentarité du CG (compétence touristique) sur l'hébergement, la promotion de la 'vie de village », l'incitation à la création de gîtes labellisés...	Le PNR travaille sur la labellisation des hébergements.	

1.9.3 Grille « innovation »

Conseils régionaux Alsace et Lorraine
Evaluation interrégionale des PNR Alsace – Lorraine

Grille « innovation » PNR Lorraine

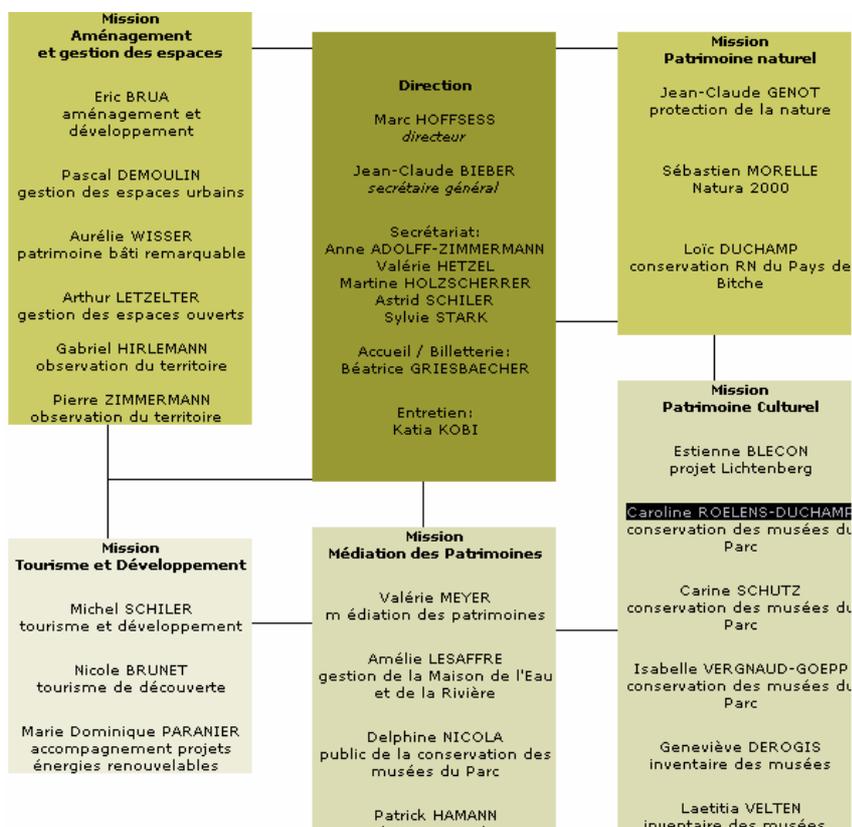
Type d'innovation	Action innovante	Description / justification de l'aspect innovant	Résultats attendus	Intérêt par rapport aux enjeux du territoire	Preuves et/ou perspectives de pérennisation
Transfert d'expériences (méthodologie / contenu de l'action) : le Parc met en œuvre des pratiques de gestion qui n'existaient pas (ou plus) sur son territoire	Travail sur les bio-énergies	Domaine innovant par rapport aux pratiques énergétiques sur le territoire ?	Economies d'énergie Respect des principes du développement durable	Permet de travailler sur l'écocertification de villages par exemple.	Travail repris par l'AREL
	Financement de sondages pour étudier les possibilités offertes par la géothermie sur le territoire du Parc.	Domaine innovant par rapport aux pratiques énergétiques sur le territoire ?	Economies d'énergie Respect des principes du développement durable	Utilisation d'une nouvelle ressource offerte par le territoire	
	Le Parc mène des actions transversales sur des lieux porteurs d'enjeux en matière de développement : les communes, associations...locales sont invitées à participer à un projet de développement culturel, touristique...respectueux de l'environnement et servant à le faire découvrir. Exemples : travail autour de l'étang de Lindre : projets liés au traitement des eaux, aux bassins versants...valorisés ensuite dans le cadre de la Fête de l'Eau, à laquelle participent des écoles d'art appliqué.	La situation d'interface du Parc : patrimoine culturel, éducation à l'environnement, gestion de la ressource en eau...	Partage des expériences à travers des domaines différents	Prise de conscience du contenu du développement durable à travers des actions concrètes	la pérennisation sera assurée si le Parc maintient un travail en transversal des chargés de mission
Transfert d'expériences (partenariat) : le Parc fait fonctionner un mode d'organisation (partenariat) inspiré d'un autre territoire	Etude paléo-environnementale (lien entre le travail archéologique de connaissance des sols et l'amélioration des modes de culture de ces sols avec les agriculteurs). Cela fait intervenir des techniques de pointe développées par ailleurs.	Réflexion sur les impacts de l'activité archéologique sur les pratiques agricoles.			

Type d'innovation	Action innovante	Description / justification de l'aspect innovant	Résultats attendus	Intérêt par rapport aux enjeux du territoire	Preuves et/ou perspectives de pérennisation
Pure (méthodologie) : le Parc invente une manière de faire totalement nouvelle non préexistante sur le territoire national	Le Festival « Jardins à suivre » : un artiste interprète le paysage et le patrimoine des jardins, en le mettant en scène (interprétation).	Le Parc est souvent sollicité pour présenter sa méthodologie.	Redécouvrir le patrimoine.		
	Les atlas communaux (« une innovation qui date de 1993 »).	Une manière nouvelle de cartographier les enjeux paysagers sur un territoire donné. Les atlas pourraient redevenir réellement innovants par 1/ des actions de diffusion et de valorisation, et 2/ l'organisation par exemple de sorties thématiques sur la base des données des atlas...	Doit devenir un outil de gouvernance locale car il aide les élus locaux à prendre des décisions en fonction de la représentation des enjeux territoriaux. Doit aussi permettre de fonder la prestation d'avis / conseil du PNR sur des données fiables (par exemple sur la Ligne à Grande Vitesse, dans le cadre du suivi de chantier mené par le PNR).	Permet de travailler avec les Agences de l'eau sur la typologie des zones humides. Permet de développer avec les Pays des outils cartographiques communs décisionnels sur l'environnement. Permet de travailler avec la sphère universitaire sur la production de données.	Le PNR Vosges du Nord a adopté la démarche. A priori, seule une structure ayant l'environnement au cœur de ses préoccupations pourrait prendre le relais sur une telle démarche. Il s'agit d'une action « longue, coûteuse, spécialisée » donc la pérennisation en-dehors du PNR n'est pas assurée. Ceci d'autant que la diffusion des atlas a été restreinte et pas nécessairement bien accompagnée, d'où le sentiment chez certains partenaires de l'inutilité de cette démarche. Le modèle de l'atlas est adapté en ce moment pour le rendre plus utilisable. La démarche pourrait être étendue à l'ensemble du territoire lorrain pour la gestion et la défiscalisation des zones humides.
	Le Festival « Caméra des champs »	Le Parc organise un festival international de films sur la ruralité avec concours et débats, ouverts aux habitants	Le Parc organise un festival international de films sur la ruralité avec concours et débats, ouverts aux habitants	Lancement de discussions élargies sur l'avenir de la ruralité, avec exemples extra-nationaux Ouverture d'une salle de cinéma à l'année Création des Ateliers du Cinéma en partenariat avec l'Université de Metz	

Type d'innovation	Action innovante	Description / justification de l'aspect innovant	Résultats attendus	Intérêt par rapport aux enjeux du territoire	Preuves et/ou perspectives de pérennisation
Pure (partenariat) : le Parc fait fonctionner un mode d'organisation (partenariat) qui n'existait pas auparavant	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le programme « plan développement durable » : faire travailler ensemble les agriculteurs et les acteurs de l'environnement. <p>45 agriculteurs volontaires décident, pendant 3 ans, de travailler sur des modes de production respectueux de l'environnement.</p>	<p>Pas d'habitude de travailler ensemble pour ces deux types d'acteurs. Les CDJA, les consulaires, ont incité les agriculteurs à se porter volontaires.</p>	<p>Projets spécifiques : aérateurs de lisier, utilisation du biogaz...</p>	<p>Limiter les nuisances liées à la pollution d'origine agricole. Cibler des relais locaux de la démarche qui permettent aux acteurs agricoles de se mettre en réseau.</p>	
	Le partenariat dans le cadre du pilotage de LEADER+.				
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les actions avec les communautés de communes (Schéma éolien, Plan paysage, Guide du paysage, Explorateur, gestion environnementale des voiries avec la DDE...) 				
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Charte environnementale du Département de la Meuse (fauches tardives, replantation de haies, arrêt des traitements chimiques en bord de route...) 				
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Animation du Comité de veille de la Ligne à Grande Vitesse (associations, RFF...) 				

1.10 Annexe 10. – Organigrammes des Parcs

1.10.1 PNRVN



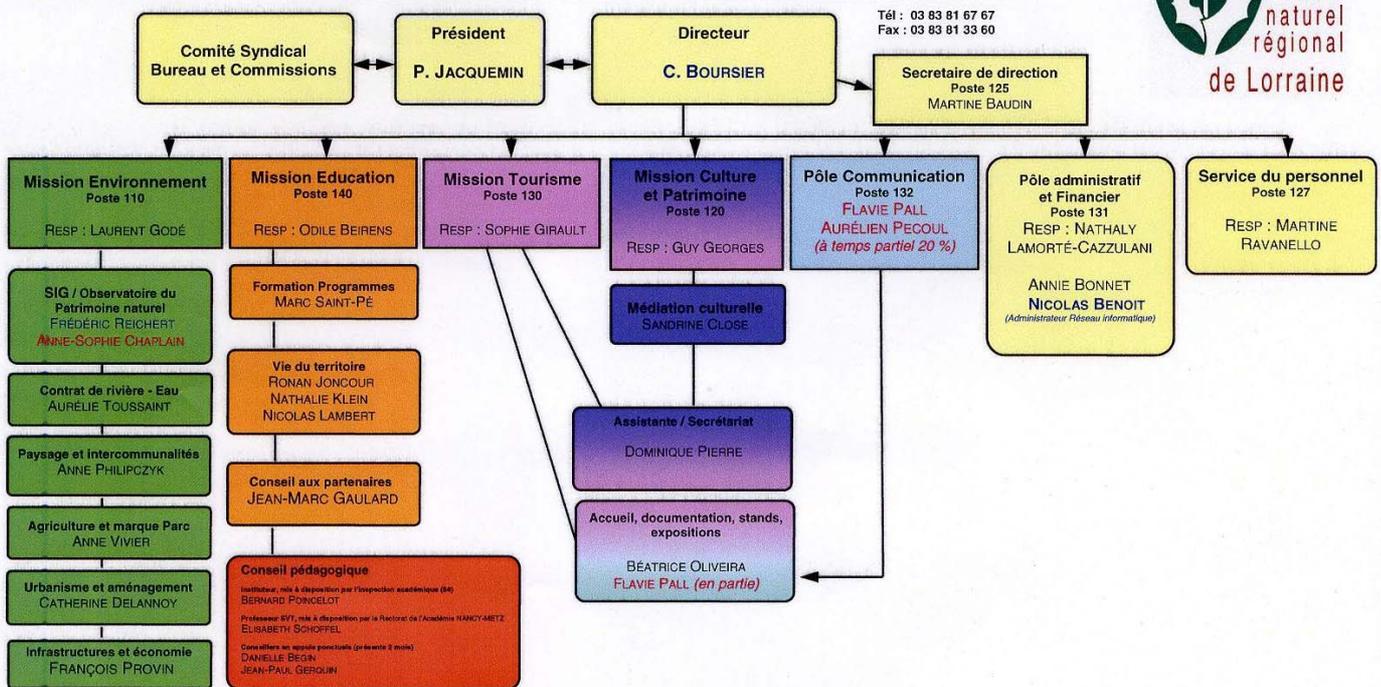
Source : site internet du PNRVN

1.10.2 PNRL

Type des agents :

Statutaires Fonction publique territoriale
Contractuels CDI
Contractuels CDD

SYNDICAT MIXTE du Parc naturel régional de Lorraine Organigramme (2005)



1.10.3 PNRBV

Parc naturel régional des Ballons des Vosges – ORGANIGRAMME (situation au 18-10-2004)

